

FICHE TECHNIQUE

Réf. ART0912

DÉNEIGEANT DÉVERGLAÇANT DE SÉCURITÉ

PROPRIETES

- Suite à l'arrêté inter-préfectoral du 27 octobre 1937, les riverains sont tenus de dégager leur trottoir dans les plus brefs délais après le début de la chute de neige ou après formation de verglas.
- Contient de l'urée : accélérateur de fonte.
- Doté d'un accélérateur, ABS4013AC est 2,5 fois plus exothermique que du chlorure de calcium classique (type ABS419).
- 10 kg de notre déverglacant suffit, contre 25 kg d'un déverglacant classique.
- Doté d'un traceur d'épandage et de 2 anti-dérapants (2 granulométries différentes pour résister aux passages de véhicules et humains).
- Contient un anti-corrosion



Domaine d'utilisation :

• Terre battue, allée de parcs et de jardins, cours, terrains de campings, terrains de sport, courts de tennis, pierre naturelle, grès des Vosges, granite, bitume, sortie et cours d'école... • Zones à 30 km/h, pistes cyclables, parvis, allées jouxtant les espaces verts • Services municipaux, DDE... • Un essai préalable avant utilisation est recommandé afin d'obtenir le résultat souhaité

MODE D'EMPLOI

- Épandre sur la surface à traiter à l'aide d'une pelle le plus Uniformément possible (lorsque la couche de neige est épaisse, Balayer préalablement pour éviter le gaspillage).
 - Laisser agir, il s'enfonce dans la couche de neige et de verglas Et la décolle du sol.
 - Consommation :
 - en préventif : 30 g/m²
 - en curatif : 40 à 80 g/m² selon l'épaisseur de la neige
- Ou du verglas



MBHPG
 PRESTIGE GROUPE

Tél. : 09 77 35 64 16

Mail : commande@mbhpg.com

Web : www.mbhpg.com